



## Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 15 octobre 2008, à 15 heures

*Président* : M. Torrington (Vice-Président ..... (Guyana)

### Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-54990 (F)



*En l'absence de Mme Ogwu (Nigéria), M. Torrington (Guyana), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 54 de l'ordre du jour: Activités opérationnelles de développement** (*suite*) (A/63/71-E/2008/46, A/63/85-E/2008/83, A/63/201, A/63/205 et A/63/207)

1. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que le monde est confronté à des défis d'une complexité sans précédent dans le domaine du développement: le déséquilibre de l'économie mondiale qui ne cesse d'empirer; les graves problèmes de la sécurité financière, énergétique et alimentaire; le changement climatique; la dégradation de l'environnement; et les maladies et les fréquentes catastrophes naturelles. L'écart entre le Nord et le Sud et entre les riches et les pauvres ne faisant que s'élargir, l'éradication de la pauvreté reste un rêve insaisissable. Le système des Nations Unies pour le développement a encore un très long chemin à parcourir et de grandes difficultés à surmonter pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Eu égard à cette réalité menaçante, il faut accorder la priorité aux problèmes majeurs qui influencent la situation générale.

2. En premier lieu, les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU doivent mettre pleinement à profit le consensus politique atteint à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement et accorder la plus haute priorité à leur rôle dans le développement pour garantir la réalisation efficace de ces objectifs. La résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a présenté une claire orientation pour ces activités. Il incombe aux fonds, programmes et institutions spécialisées de définir aussi clairement la répartition de leurs tâches et de leurs responsabilités et de formuler des plans précis pour que les États Membres puissent être pleinement informés des progrès réalisés dans la mise en œuvre, identifier rapidement les lacunes et les obstacles et fournir une orientation de politique générale.

3. En deuxième lieu, si l'on veut améliorer le partenariat mondial pour le développement, il est essentiel d'accroître le financement du système des

Nations Unies pour le développement. Des ressources de base suffisantes, stables et prévisibles continuent d'être la clef de voûte des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La diminution des ressources de base que le Secrétaire général note dans son rapport (A/63/201) n'a pas seulement forcé les fonds et programmes à consacrer le plus gros de leur énergie à se disputer les contributions en ressources autres que les ressources de base et à satisfaire les conditions des pays donateurs, mais elle pourrait aussi mettre en péril la nature multilatérale, neutre et gratuite de l'assistance des Nations Unies. Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies doivent s'efforcer de modifier la proportion des ressources de base par rapport à l'ensemble des ressources, et les donateurs qui sont en mesure de le faire doivent appliquer sincèrement le Consensus de Monterrey et augmenter leur contribution aux ressources de base.

4. En troisième lieu, le renforcement des capacités nationales doit devenir une priorité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies doit faire plus largement appel aux services d'experts et aux technologies autochtones des pays bénéficiaires, promouvoir le transfert de technologie et l'investissement, appliquer à plus grande échelle la modalité d'exécution nationale, et mettre au point des programmes gérables et viables pour un renforcement des capacités adapté aux pays en question.

5. En quatrième lieu, la réforme des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit viser à améliorer leur intégration et leur flexibilité afin qu'elles puissent répondre aux besoins spécifiques de développement des pays bénéficiaires. Enfin, l'efficacité de l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies doit être mesurée par les résultats atteints dans les efforts visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement. La réforme doit mettre l'accent sur le rôle directeur des pays bénéficiaires et la prise en charge, par ces pays, des projets d'assistance. Quant aux coordonnateurs résidents, ils doivent promouvoir la coordination et la synergie de la part des équipes de pays de l'ONU, conformément à l'approche des Quatre principes.

6. La coopération Sud-Sud est une composante importante de la coopération extérieure de la Chine qui entend approfondir et développer, à l'avenir, sa coopération avec les autres pays en développement,

comme elle l'a annoncé à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. **M. Tarragô** (Brésil) fait observer que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'évolution des contributions versées au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/63/201), la plupart des donateurs ne sont pas en voie de tenir leur engagement d'accroître le volume de l'aide publique au développement (APD). Il faut espérer que la crise financière actuelle n'aggravera pas cette tendance en décourageant les efforts entrepris pour inverser la tendance à la baisse enregistrée au cours des 10 dernières années. La contraction de l'aide multilatérale et le renforcement de la tendance à affecter les fonds à des initiatives spécifiques ont compromis la neutralité et l'impartialité de l'aide fournie par le système des Nations Unies et transformé les activités opérationnelles en une source moins prévisible et sûre de financement pour les pays en développement. Il est frustrant de constater que, sur un total d'aide au développement de 5,6 milliards de dollars fournie par l'ONU, 965 millions de dollars seulement représentent des ressources de base. La délégation brésilienne a pris acte des efforts du Secrétaire général visant à sensibiliser les donateurs à la nécessité d'accroître les niveaux de l'APD et a noté avec intérêt qu'il considère prendre une importante initiative multilatérale d'action humanitaire en réponse aux conclusions de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Conférence d'examen de Doha) et du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement d'Accra. Sa délégation est disposée à examiner toute proposition que le Secrétaire général souhaiterait soumettre à cet égard.

8. En ce qui concerne le rapport relatif aux incidences de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies (A/63/207), sa délégation considère avec grand intérêt la possibilité de remplacer l'examen triennal complet par un examen quadriennal et souscrit aux arguments mis en avant par le Secrétaire général en ce qui concerne la réduction des coûts et l'utilité de disposer de plus de temps pour réaliser un examen mieux informé de l'utilisation des fonds et programmes de l'ONU. Le Brésil est disposé à considérer les options présentées dans le rapport en vue d'identifier celles qui satisfont le mieux aux exigences opérationnelles des programmes et des fonds concernés. Pour garantir l'application la plus efficace

de l'orientation politique donnée par l'Assemblée générale, les secrétariats des institutions, fonds et programmes intéressés devraient disposer de suffisamment de temps pour préparer et examiner, avec les États Membres, leurs projets stratégiques. La réalisation d'examens quadriennaux présenterait des avantages à cet égard.

9. La coopération Sud-Sud est une des principales composantes de la politique étrangère du Brésil. La coopération technique brésilienne est adaptée d'une manière prédominante aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral mais le Brésil coopère aussi avec d'autres pays à revenu intermédiaire. Cette coopération est fonction de la demande et observe strictement le principe de l'appropriation nationale. Le Brésil est en faveur de la coopération triangulaire qu'elle considère comme un moyen d'optimiser sa capacité de fournir une assistance. Sur la base de ce mode de coopération, le Brésil a entrepris, dans divers pays, des projets de santé et de développement en partenariat avec l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, et la Norvège. Le Brésil a également conclu des accords de coopération avec des institutions multilatérales comme la Banque mondiale, pour soutenir, par exemple, la distribution de repas scolaires en Haïti, et avec l'Organisation internationale du Travail, pour promouvoir le développement rural.

10. Des décisions importantes doivent être prises au cours de la présente session dans le domaine de la mobilisation de ressources accrues et prévisibles pour les activités opérationnelles, de même que dans celui de la synchronisation des cycles de planification stratégique des fonds et programmes des Nations Unies. La délégation du Brésil espère que les États Membres continueront à appuyer la coopération Sud-Sud en tant que complément important des formes traditionnelles de coopération.

11. **M. Gharibi** (Iran) dit que sa délégation souscrit à la position du Groupe des 77 et de la Chine en ce qui concerne l'importance primordiale de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale et la nécessité de son application intégrale, effective et fidèle. L'Iran est fermement convaincu que les examens triennaux doivent déterminer la voie à suivre pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies et qu'ils ne doivent pas être remplacés ou supplantés par d'autres processus.

12. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un plus grand rôle dans la promotion de la croissance des

pays en développement par la réalisation complète de tous les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, il faut que le principe de l'appropriation et de la direction nationales soit respecté de facto dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La planification et l'application du programme de l'ONU en matière de développement doivent rester apolitiques et libres de toute conditionnalité. Les tentatives visant à politiser les activités opérationnelles en hiérarchisant certaines questions intersectorielles risquent de saper les principes de la neutralité et de l'impartialité dans la fourniture de l'aide au développement.

13. La diminution de l'APD mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (A/63/201) est une profonde cause d'inquiétude, notamment à la lumière de la crise financière qui sévit actuellement dans les pays en développement. La délégation de l'Iran attend avec impatience la prochaine Conférence d'examen de Doha et exhorte la communauté des donateurs à prendre des mesures appropriées pour réduire l'écart entre les promesses et l'exécution. La diminution de l'aide multilatérale, l'accroissement du financement à l'aide de ressources autres que les ressources de base et l'intensification du phénomène de l'affectation des contributions sont également des tendances préoccupantes.

14. La délégation iranienne appuie toute réforme visant à améliorer la capacité de l'Organisation des Nations Unies de répondre, d'une manière efficace et intégrée, aux besoins des pays bénéficiaires. Certains des mécanismes qui ont été convenus dans l'examen triennal peuvent répondre aux exigences légitimes de ceux qui souhaitent rendre le système des Nations Unies plus cohérent et efficace. L'examen fournit aussi une orientation politique qui pourrait aider à éliminer les disparités qui existent actuellement dans le financement des activités de développement.

15. La coopération Sud-Sud est au cœur des activités économiques et des activités de développement que le Gouvernement iranien mène aux niveaux régional et interrégional. Sa délégation se félicite de l'adoption du quatrième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud et espère que son application mènera à l'institutionnalisation de la structure mondiale à trois éléments envisagée dans le cadre.

16. Deux importantes réunions concernant la coopération Sud-Sud vont avoir lieu en 2009: la seizième session du Comité de haut niveau pour la

coopération Sud-Sud et la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui marquera le trentième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. Compte tenu de l'environnement économique mondial actuel, cette conférence devrait être une occasion pour formuler les stratégies nécessaires en vue de maintenir et renforcer davantage le rôle du Sud en tant que puissant moteur de la croissance mondiale, ainsi que des directives pratiques quant au rôle que le système des Nations Unies doit jouer dans la promotion et l'intensification de la coopération Sud-Sud. La délégation iranienne attend avec impatience l'ouverture d'un débat à l'Assemblée générale sur une résolution fondée sur le rapport récent du Président du Comité de haut niveau.

17. **M. García González** (El Salvador) déclare qu'il est impossible de séparer l'examen des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de la crise mondiale actuelle qui affecte les secteurs financier, économique, énergétique, écologique et alimentaire. Le monde est confronté à une crise de confiance sans précédent, qui a déstabilisé l'économie mondiale. La communauté internationale doit donc unir ses efforts pour rétablir la confiance. Cela ne signifie nullement qu'il faut revenir au passé ou essayer de gérer l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle avec les instruments économiques du XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui est nécessaire c'est une rénovation profonde de l'ensemble du système financier et économique mondial.

18. Dans ce contexte, El Salvador réaffirme l'importance de la vision que l'Assemblée générale a adoptée et des engagements qu'elle a pris dans sa résolution 62/208 en ce qui concerne l'amélioration de la pertinence, de l'efficacité, de la responsabilité et de la crédibilité du système des Nations Unies par la fourniture de ressources suffisantes et opportunes qui lui permettent d'exécuter ses mandats. La légitimité des activités de développement du système des Nations Unies émane des pays. Chaque pays a en effet la responsabilité principale de son propre développement économique et social. Reconnaissant ce fait, le Gouvernement d'El Salvador a adopté diverses mesures visant à promouvoir des politiques, à élaborer des stratégies, à exécuter des plans et à mobiliser des ressources financières aux niveaux national et international pour assurer le développement durable.

19. L'aide publique au développement est un complément important des autres sources de financement du développement pour les pays dotés

d'une capacité limitée d'attirer des investissements privés directs ainsi que pour les pays à revenu intermédiaire. Le Consensus d'El Salvador sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire, adopté au mois d'octobre 2007, a souligné la détermination de la communauté internationale d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation salvadorienne souligne l'importance qu'il y a de maintenir l'appui aux pays à revenu intermédiaire dans leur lutte contre la pauvreté et invite la communauté internationale à envisager des manières plus efficaces d'aider ces pays, y compris la mise en œuvre de mécanismes novateurs pour leur apporter une coopération plus ciblée et leur permettre de consolider les progrès réalisés jusqu'ici en matière de développement.

20. La Conférence d'examen de Doha sera une excellente occasion de démontrer la volonté politique de la communauté internationale de résoudre les urgents problèmes de développement. El Salvador exhorte les États Membres à ne pas laisser passer cette chance de travailler ensemble à l'édification d'un monde meilleur. Le Gouvernement salvadorien souligne aussi l'urgente nécessité d'augmenter substantiellement l'APD et les autres ressources de développement. Il rend hommage aux pays qui ont respecté ou dépassé leurs engagements en matière d'APD et encourage les autres à prendre des mesures concrètes pour consacrer à cette aide 0,7 % de leur revenu national brut.

21. **M. Wagle** (Népal) souligne l'importance de l'utilisation continue et efficace des services d'experts de l'ONU aux niveaux national et régional. La résolution 62/208 de l'Assemblée générale a donné des indications constructives pour une coopération en matière de développement axée sur les résultats. Les activités de développement doivent être planifiées conformément aux priorités et aux directives nationales. La délégation népalaise attache une grande importance à l'amélioration de la capacité du système des Nations Unies de répondre à la situation et aux besoins spécifiques des pays. Il est tout aussi important de disposer rapidement de données fiables pour faciliter le suivi et l'analyse efficaces des besoins de ressources et des résultats des activités opérationnelles de développement. Le système des Nations Unies doit continuer à renforcer sa capacité dans ce domaine.

22. Dans la situation actuelle qui est caractérisée par une instabilité financière, les problèmes du changement

climatique et la crise alimentaire, il est nécessaire de mieux prévoir et affronter les nouveaux défis et besoins en matière de développement, notamment dans les pays les moins avancés. La croissance et la viabilité intégrales sont essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international. Des efforts concertés, aux niveaux national et international et un soutien et un suivi efficaces du système des Nations Unies sont nécessaires pour appliquer de manière opportune les programmes de partenariat spécifiques comme le Programme d'action de Bruxelles ou le Programme d'action d'Almaty. Le Népal réaffirme, à cet égard, son attachement à la coopération et aux partenariats Sud-Sud.

23. On ne peut que s'inquiéter du fait que les contributions financières diminuent précisément au moment où les pays comptent plus que jamais sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Des ressources suffisantes et un appui soutenu des partenaires de développement sont des conditions indispensables pour mener efficacement les activités de développement. S'ils n'accroissent pas sensiblement le financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources et s'ils n'assurent pas la prévisibilité des ressources, les États Membres ne peuvent s'attendre à un renforcement des capacités du système des Nations Unies. Il faut espérer que la communauté internationale prendra sans tarder avant la Conférence d'examen de Doha, des mesures pour respecter les engagements qu'elle a pris en matière d'APD.

24. Pour faire en sorte que le développement soit viable, participatif et inclusif et qu'il réponde aux besoins de la population, le Gouvernement népalais a élaboré des politiques et des programmes qui mettent l'accent sur le partenariat public/privé, la démarginalisation des femmes, les coopératives rurales et les programmes de développement gérés par les communautés. Le Népal pense que le développement mènera à la stabilité et à la prospérité, à la justice et à la paix. Le développement requiert l'engagement de toutes les parties intéressées, de même qu'un plus gros investissement dans l'infrastructure du développement, un renforcement des institutions économiques, et une base technologique viable. Avec un financement prévisible et un partenariat international soutenu, il sera possible de réaliser les ambitions partagées du monde dans le domaine du développement.

*La séance est levée à 16 heures.*